

Protection contre les UV-A et UV-B

La diminution de l'effet protecteur de la couche d'ozone rend la protection solaire de plus en plus importante. En effet, les yeux (et notre peau) sont très sensibles au rayonnement riche en énergie dans le domaine de l'ultraviolet (UV). Même par temps nuageux, la protection UV est indispensable car les nuages absorbent la lumière visible, mais très peu les UV.

Les yeux sont encore plus exposés quand nous sommes en altitude ou dans un environnement où les UV sont reflétés par la neige, l'eau, le sable, la réverbération des murs clairs, les vitres ou les miroirs (par exemple : l'eau réfléchit 5 à 10 % des UV ; le sable 20 % ; la neige 85 %). Par ailleurs, en altitude, la quantité d'UV reçue augmente de 10 % tous les 1000 mètres).

C'est pourquoi toutes nos lunettes LUX OPTICAL protègent à 99.9% contre les UV.

Spécificités

Verres polarisés : les filtres polarisants apportent un plus grand confort dans les zones à forte réflexion (bâtiments avec surfaces vitrés/ miroités, eau, sable clair, neige...) et une meilleure perception des reliefs et des contrastes.

UV400 : pour une protection supplémentaire allant à 400 nm contre la lumière bleue qui suit l'ultraviolet (jusqu'à 380 nm) et sont certifiés protéger à 100% contre les UV.

IR : le rayonnement infrarouge suit la lumière visible rouge, mais est invisible pour l'oeil et conduit au réchauffement des surfaces et corps irradiés.

Les verres EN1836

Les verres des "lunettes de soleil", sont conçus pour protéger le porteur contre l'action dangereuse des rayons solaires. La norme européenne EN1836 classe les verres en **5 catégories** qui se distinguent par le **pourcentage de lumière absorbée par le verre**.

Catégorie	Classe	Absorption lumière	Utilisation
	0	0 > 20 %	Confort et esthétique
	1	20 > 57%	Faible luminosité solaire
	2	57 > 82%	Luminosité solaire moyenne
	3	82 > 92%	Forte luminosité solaire
	4	92 > 97%	Luminosité solaire intense

Attention

Tous les verres à partir de la catégorie 1 sont inadaptés à la conduite de nuit. Les verres de catégorie 4 ne sont pas adaptés à la circulation routière.

La filtration du rayonnement UV a lieu à l'intérieur du verre (minéral ou organique). Elle est indépendante du degré de teinte.